

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : Estelle BERREZ (pouvoir à Jacques BAUDURET)
..... Sandrine PRUDENT (pouvoir à Mekkia ED-DHIMENE)
..... Alain-Stéphane OBERSON (pouvoir à Didier BERREZ)
..... Magali PEUGET
..... Patrice MOREL

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur les comptes rendus des précédentes séances du 30 juin 2017 (élections des grands électeurs pour les sénatoriales et conseil municipal). Aucune remarque n'étant formulée, il poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis le 30 juin 2017, à savoir :

- ✓ Comité de pilotage AMI Revitalisation Bourg-centre : lundi 10 juillet 2017
- ✓ Exécutif : lundi 17 juillet 2017
- ✓ 1^{ère} commission – Projet de revitalisation / habitat : mercredi 19 juillet 2017
- ✓ Exécutif : mardi 22 août 2017
- ✓ 2^{ème} et 3^{ème} commissions (illuminations et Téléthon) : mardi 5 septembre 2017
- ✓ Exécutif : lundi 11 septembre 2017
- ✓ CCAS : mercredi 13 septembre 2017
- ✓ 3^{ème} commission – Plan de circulation : jeudi 14 septembre 2017

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Rentrée scolaire : effectifs 2017-2018
- ✓ Décisions modificatives

Chaque conseiller municipal a également reçu avec la convocation une copie du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et du projet de statuts de la communauté de communes Jura Sud.

1. Affaires générales et foncières

- **Communauté de Communes Jura Sud**
Révision statutaire et définition de l'intérêt communautaire

Suite aux dispositions des lois NOTRe et ALUR, une première modification des statuts a été effectuée en septembre 2016. Cependant, des précisions sont nécessaires pour bien délimiter le champ d'action de la communauté de communes d'une part, et des communes d'autre part. En effet, une même compétence ne peut être partagée. Au-delà des compétences, c'est aussi l'occasion de remanier l'ensemble des articles d'un point de vue rédactionnel.

Monsieur le Maire rappelle que l'on distingue 3 niveaux de compétences :

Compétences obligatoires

- ✓ L'intérêt communautaire doit être précisé par délibération (aménagement de l'espace / politique commerciale).

Compétences optionnelles

- ✓ 7 sur 9 sont nécessaires pour obtenir une Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée.
- ✓ L'intérêt communautaire doit être précisé par délibération.

Compétences facultatives

- ✓ Elles viennent compléter ce qui n'est pas pris en compte dans les compétences obligatoires et optionnelles. Elles doivent être écrites pour permettre à l'échelon communal et à l'échelon communautaire de se compléter au mieux. Elles doivent être décrites de manière précise et ne peuvent faire état de l'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil des modifications proposées concernant ces statuts et l'intérêt communautaire, et les soumet au vote du Conseil.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Communauté de Communes Jura Sud

Rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT

Dans le cadre des transferts de compétences intervenus depuis le 1^{er} janvier 2017, la CLECT doit adopter un rapport d'évaluation des charges et des recettes à transférer à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018, concernant les compétences acquises par celle-ci depuis le 1^{er} janvier 2017, à savoir :

- ✓ Schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- ✓ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Compte tenu des contraintes réglementaires de calendrier imposées, le rapport d'évaluation des charges transférées, approuvé par la CLECT, doit être transmis dans les 9 mois à compter du transfert de compétence :

- ✓ Aux conseils municipaux qui disposent d'un délai de 3 mois pour son adoption ;
- ✓ Au conseil communautaire pour information.

Si ce calendrier n'est pas respecté, le montant des charges à transférer est déterminé d'autorité par le Préfet. Le rapport soumis aujourd'hui a été approuvé à l'unanimité par les membres de la CLECT réunis le 31 août 2017.

Pour la compétence « Urbanisme », il a été procédé à l'évaluation de ces charges selon les méthodes réglementaires prévues par l'article 1609 nonies C du code général des impôts :

- ✓ La méthode de droit commun (charges réelles) qui constate le coût réel des charges - déduction faites des subventions et/ou FCTVA perçus - liées aux procédures réalisées inscrites aux budgets communaux sur une période de référence qu'il appartient à la CLECT de déterminer : la CLECT a retenu une période correspondant aux 10 années précédant la date de prise de compétence ;
- ✓ La méthode dérogatoire (fixation libre des Attributions de Compensation) : par application d'un coefficient par habitant dont la valeur devra permettre de couvrir les dépenses futures liées non seulement à la mise en œuvre du PLUi, mais également à toutes les procédures qu'il sera nécessaire de mener tout au long de la vie de ce document ainsi que du SCOT Haut-Jura.

Lors de ces travaux, la CLECT a constaté que l'application de la méthode de droit commun n'est pas équitable vis-à-vis des communes qui n'ont pas instauré de document de planification sur leur territoire : elles ne seront pas impactées par une diminution importante de leurs attributions de

compensation, contrairement aux communes qui ont produit l'effort de mise en œuvre d'une politique d'aménagement de leur territoire.

La méthode dérogatoire présente l'intérêt d'être plus équitable puisque toutes les communes participeront aux dépenses à venir sur des bases équivalentes : c'est le choix que la CLECT a acté.

En revanche, il est important de souligner que la mise en œuvre de cette méthode dérogatoire est soumise à la règle d'adoption suivante :

« Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, et des conseils municipaux des communes membres intéressées » : dans le cas d'espèce, l'ensemble des conseils municipaux de Jura Sud est concerné.

Dans le cas présent, à défaut d'accord du conseil communautaire ou d'un seul conseil municipal (l'ensemble des communes étant concerné), c'est la méthode de droit commun qui s'appliquera.

Le montant des allocations compensatrices correspondant à ce choix sera fixé par le conseil communautaire après l'adoption de l'ensemble des conseils municipaux.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil :

- ✓ L'approbation du contenu et des conclusions du rapport d'évaluation des charges transférées approuvé par la CLECT du 31 août 2017 et proposant une révision des attributions de compensation dans le cadre d'une révision libre ;
- ✓ L'approbation du mode de calcul dérogatoire décrit dans le rapport de la CLECT du 31 août 2017 pour le transfert des compétences Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme ; document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- ✓ L'approbation des nouveaux montants d'attribution de compensation induits tels qu'indiqués dans le rapport de la CLECT.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal - Côte à la Bayette**

Le bien cadastré section AL n°5, sis Côte à la Bayette, n'a pas de propriétaire connu. Il n'est pas assujéti à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée, ou a été acquittée par un tiers qui ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité dans « la Voix du Jura » en date du 1^{er} septembre 2016.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil l'incorporation de ce bien présumé sans maître dans le domaine communal.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Moto Club de Moirans-en-Montagne**

Résiliation du bail emphytéotique et cession de terrains - Le Vernoire

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2010, les parcelles cadastrées section AP n°286 et 288 d'une superficie de 22 288 m² ont été données à bail au Moto-Club de Moirans-en-Montagne pour une durée de 30 ans. Le Moto-Club se propose désormais d'acquérir les parcelles objets dudit bail, ainsi que les parcelles cadastrées section AP n° 285, 287, 48 et 49, soit une superficie totale de 34 038 m².

Monsieur le Maire propose au vote du Conseil la cession des parcelles cadastrées section AP n°48, 49, 285, 286, 287 et 288, soit une superficie totale de 34 038 m², à l'association « Moto-Club Moirans » représentée par son président Dominique Rosselet, pour un montant de 12 000 €.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Personnel – Création de postes**

Monsieur le Maire appelle le Conseil à se prononcer sur les créations de poste suivantes :

Agent de maîtrise territoriale (2 postes) au 1^{er} octobre 2017

Avancements de grade au titre de la promotion interne de Victor BROSSARD (actuellement Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe) et Christiane LANÇON (actuellement Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe).

Attaché principal (1 poste) au 1^{er} novembre 2017

Avancement de grade après admission à l'examen professionnel de Joëlle RAGOZZA (actuellement Attaché), inscrite sur la liste d'aptitude du 6 juillet 2017.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

2. Avancement des travaux des commissions communales

➤ **Commission Affaires sociales / Logement**

Convention d'occupation de locaux communaux par l'Association MoiranSolidarité

Jean-Pierre Brocard rappelle que l'association des Travailleurs Turcs a emménagé dans ses nouveaux locaux le 15 septembre dernier. Le local ainsi libéré, situé 49 rue du Jura, sera mis à disposition de l'association MoiranSolidarité à titre gratuit, hormis les charges de fonctionnement (chauffage, eau, électricité, abonnements téléphoniques et accès Internet). Il fait lecture au Conseil de la convention de mise à disposition du local. M. le Maire demande de se prononcer sur le sujet.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Jean-Pierre Brocard rappelle le projet d'ouvrir une épicerie sociale dans ce local. Un contact sera pris avec les Restos du Cœur.

Repas des Aînés du dimanche 22 octobre 2017

Jean-Pierre Brocard informe le conseil que l'équipe du CCAS prépare actuellement l'organisation et la logistique de la journée des Anciens qui aura lieu le dimanche 22 octobre prochain. Le thème retenu cette année est « la croisière s'amuse ». Une réunion de calage se tiendra le 11 octobre à 18h00 en mairie. Chacun est invité à participer à l'organisation de cette journée et doit pour cela en informer le CCAS.

Par ailleurs, un goûter sera organisé à la résidence du Moulin au cours de la semaine bleue, pour les résidents.

Enfin, Jean-Pierre Brocard informe les membres du Conseil Municipal de son départ à la retraite en tant que médecin. Chacun est invité à prendre un verre à l'issue de cette séance du conseil.

M. le Maire remercie Jean-Pierre Brocard pour son implication en tant que médecin à Moirans-en-Montagne. Il rappelle que Jean-Pierre avait succédé à son père, Jean Brocard et qu'il sera lui-même remplacé par Mathieu Brocard, son fils. M. le Maire lui souhaite une bonne et heureuse retraite à Moirans-en-Montagne.

➤ **Commission Education Culture Vie associative**

Rentrée scolaire : effectifs et direction de Tom Pouce

Laurence Mas présente l'état des effectifs scolaires à la rentrée 2017. On note une baisse générale dans les écoles élémentaires publiques, au collège et au lycée. Seule l'école privée Saint-Joseph maintient ses effectifs. En outre, l'école primaire Roger Millet devrait enregistrer une baisse importante à la rentrée 2018.

Au vu de cette tendance à la baisse, Laurence Mas informe le conseil qu'une étude sur l'utilisation exacte de l'ensemble des locaux est engagée. Cette étude sera présentée en commission avec pour objectif d'optimiser l'usage des bâtiments.

Effectifs par école

	2016	2017	Ecart
Ecole maternelle LiloLudy	68	60	-8
Ecole primaire Roger Millet	124	113	-11
Ecole privée Saint-Joseph	98	107	9
Collège Pierre Vernotte	280	270	-10
Lycée Pierre Vernotte	180	160	-20
TOTAL	750	710	-40

Le tour des écoles a été effectué le 7 septembre dernier. La rentrée des élèves et des enseignants s'est bien passée. Laurence Mas ajoute que ce tour des écoles a permis de constater les travaux réalisés pendant la période estivale : aménagement d'un sanitaire dans le bâtiment I du groupe scolaire Roger Millet, rénovation des parquets de 2 salles de classe dans le bâtiment II, nettoyage de la toiture du préau, changement des 2 portes d'entrée de l'école maternelle, mise en place des alarmes de confinement etc. Le changement de la porte d'accès du bâtiment I de l'école primaire se fera pendant les vacances de la Toussaint.

Quant aux travaux de sécurisation, ils n'ont pas été engagés dans la mesure où le dossier de demande de subvention n'a pas fait l'objet d'une notification de la part de l'Etat.

Enfin, les travaux d'extension des locaux de la crèche ont débuté. Ils impliquaient notamment la démolition de l'escalier accédant au RASED. Cet escalier permettait également l'évacuation des élèves en cas d'incendie. Un escalier en bois a donc été installé côté cour (maternelle).

Au vu des travaux réalisés dans les écoles au cours des 3 dernières années, il est probable que les travaux à engager ne porteront que sur de l'entretien courant.

Concernant les équipements de l'école primaire, la classe mobile doit être installée au cours de la première quinzaine d'octobre.

Laurence Mas informe les conseillers que le pot de rentrée scolaire aura lieu en mairie le lundi 2 octobre prochain à 17h30.

Enfin, Marie Voulot a pris la direction de l'accueil de loisirs Tom Pouce, en remplacement de Nadine Labelle, qui a souhaité changer de profession. Chantal Lasselin a intégré l'équipe d'animation en tant que directrice adjointe, en remplacement de Marie Voulot.

Nicolas Bœuf souhaite apporter quelques précisions sur la baisse des effectifs au lycée. Cette baisse est sans doute liée à la fermeture de la formation tournerie en 3 ans, ainsi que la refonte de la formation en marqueterie.

Transports périscolaires

Adhésion à la Société Publique Locale Mobilités Bourgogne Franche-Comté

Laurence Mas rappelle que la compétence « Transport Scolaire » du Département du Jura a été transférée à la Région Bourgogne Franche-Comté, qui a créé la Société Publique Locale (SPL) « Mobilité Bourgogne Franche Comté » pour la gestion de ce service.

Afin que les collèges et les écoles du premier degré puissent avoir recours à cette SPL pour les transports périscolaires (piscine, voyages scolaires, etc.), il est nécessaire d'adhérer en acquérant une action d'un montant de 10 €.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil l'adhésion à la SPL « Mobilité Bourgogne Franche-Comté ».

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Bilan des manifestations estivales

Laurence Mas présente le bilan des animations de cet été :

Juillet 2017

- ✓ Fête de la Forêt : la météo n'était pas favorable. Cette animation sera probablement intégrée dans la fête de l'écotourisme en 2018, proposée par le label Station Verte.
- ✓ Festival Idéklic : la météo était très favorable. En outre, Laurence Mas tient à souligner la qualité de la décoration, résultat de l'opération « Suivez le fil ». Josiane Lacroix tient à féliciter et à remercier Idéklic pour cette initiative (mot déposé dans la boîte à idée).
M. le Maire donne lecture du courrier adressé par Dominique Lacroix à la municipalité, remerciant le conseil municipal et les services communaux pour l'aide apportée lors de cette dernière édition.
- ✓ Fête nationale du 14 juillet
- ✓ Enduro Kid
- ✓ Marchés nocturnes : ces deux animations ont connu un grand succès sous une météo très favorable également. Les restaurateurs ont largement bénéficié de ces animations également.
- ✓ Trail de Vouglans Volodalen

Août et septembre 2017

- ✓ Fête patronale – Vide-grenier et bal gratuit.
- ✓ Forum des associations : Laurence Mas rappelle que 32 associations ont participé à ce forum, qui a connu un vif succès également. Il sera reconduit en 2018.
- ✓ Exposition « Talents d'Ici » : 24 exposants participent cette année, présentant de la peinture, de la sculpture, une maquette du tram, de la photographie etc.

M. le Maire propose de mettre l'accent sur la communication pour couvrir l'ensemble de ces animations au cours de l'année. Cela peut se faire en augmentant le budget communication, en créant un dépliant spécial etc.

Laurence Mas présente le bilan du fonctionnement de la navette de la Mercantine. En 2017, ce service a été très peu utilisé. La question de reconduire ce service en 2018 sera posée.

➤ Commission Travaux / Environnement

Lotissement Les Cueilles : modificatif n°2 du règlement du permis d'aménager

Didier Berrez rappelle que le modificatif n° 1 du règlement du permis d'aménager des « Cueilles » a été validé en conseil Municipal le 26 mai 2016. Il est proposé au Conseil d'engager un second modificatif du règlement, pour permettre notamment la construction d'une habitation sur 2 lots et d'ouvrir la possibilité d'installer des huisseries de couleur blanche. Ces aménagements du règlement permettront de faciliter la vente des lots.

M. le Maire propose de procéder au vote :

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Office National des Forêts : convention d'occupation des locaux communaux rue du Jura

Didier Berrez rappelle que les services de l'ONF occupent un local communal au 37 rue du Jura. La convention d'occupation de ces locaux arrivant à échéance fin 2017, il est proposé de signer une nouvelle convention.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Office National des Forêts : assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2018

Didier Berrez rappelle que la mise en œuvre du régime forestier implique pour la commune des responsabilités et des obligations, notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous. Ainsi, il est proposé de délibérer sur l'état d'assiette des coupes 2018, puis sur la dévolution et la destination de ces coupes de bois.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Office National des Forêts : affouage sur pied - Campagne 2017-2018

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil municipal à délibérer sur la campagne d'affouage 2017-2018 en complément de la délibération concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Station d'épuration – Dégrilleur

Didier Berrez rappelle la nécessité d'isoler le dégrilleur de la station d'épuration situé sur le site de l'ancienne station d'épuration avant l'hiver.

L'offre de Cédric Bettembost, d'un montant de 22 295,71 €, a été retenue par la Commission Travaux & Environnement du 21 juin dernier. Au chapitre 23 (investissement) du Budget annexe Assainissement, le montant budgétisé s'élève à 25 270 €, mais 18 350 € de travaux divers sont déjà engagés sur cette somme (reprise de branchement Rue Pasteur, travaux Rue Charles Favre sur les eaux pluviales, reprise de branchement avenue de Saint-Claude, etc.).

Monsieur le Maire propose au vote du Conseil le prélèvement de la somme de 23 000 € du budget général vers le budget annexe Assainissement pour engager la dépense d'isolation du dégrilleur.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Commission Finances**
Subventions 2017 aux associations

Monsieur le Maire propose le versement du solde de la subvention au Comité Culturel d'Animations, d'un montant de 5 000 €.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) – Décision Modificative

Jacques Bauduret rappelle que lors de l'élaboration du budget 2017, une hausse du FPIC avait été annoncée par la loi de Finances 2017, sans en préciser le montant précis. Le montant prévu au BP2017 est de 50 000 € (FPIC 2016 = 46 000 €).

Ce montant a été mis en ligne par la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCL) le 27 avril 2017 (et notifié le 15 juin 2017 par la Préfecture). Globalement, le FPIC pour la Communauté de Communes Jura Sud et ses 17 communes s'élève en 2017 à **328 445 €**, dont 164 745 € pour la Communauté de Communes Jura Sud et 56 112 € pour la commune de Moirans-en-Montagne.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'effectuer une décision modificative sur le compte 014 afin d'ajuster le budget.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Admission en non-valeur : taxe d'urbanisme irrécouvrable

Jacques Bauduret informe les conseillers municipaux que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le receveur des finances de Moirans-en-Montagne propose l'admission en non-valeur d'une créance détenue par la commune sur un débiteur. Cette admission en non-valeur entre dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L.2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil Municipal.

La créance concerne M. ou Mme Jean POISARD demeurant 14 rue des Etapes à Saint-Claude, pour un montant de 153 € (taxe locale d'équipement) – Liquidation judiciaire du 4 mars 2011, clôture pour insuffisance d'actif le 22 novembre 2011.

Monsieur le Maire propose de prononcer l'admission en non-valeur de cette créance.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

3. Questions diverses et informations

- ✓ Courrier des Ets. Parrot informant le conseil municipal de la reprise des Ets. Verpillat.
- ✓ Arrivée de Madame Corinne RENAUD, nouveau proviseur de la Cité Scolaire Pierre Vernotte.
- ✓ Visite d'Éric HOULLEY, Conseiller Régional Bourgogne Franche-Comté, 3^{ème} vice-président en charge de la cohésion territoriale Commissions, vice-président de la Commission permanente, membre de la commission développement des territoires. Cette visite s'inscrivait dans le cadre du projet de revitalisation du bourg-centre.
- ✓ Remerciement de l'association « Avenir et Horizon » pour le prêt des grilles à l'église Saint-Nicolas dans le cadre des journées du patrimoine.
- ✓ Réunion publique le 17 novembre 2017 : M. le Maire rappelle que cette réunion permettra de présenter le bilan de la municipalité à mi-mandat.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre LANÇON



Le Maire,
Serge LACROIX

Les Conseillers Municipaux

Laurence MAS 	Jean-Pierre BROCARD 	Didier BERREZ 	Jacques BAUDURET 	Jean-Pierre LANÇON 
Alain-Stéphane OBERSON 	Rachel BOURGEOIS 	Catherine DURY 	Annabelle BOUVARD 	Hülya KAPTAN 
Eddy LUSSIANA 	Nicolas BŒUF 	Mekia ED-DHIMENE 	Grégoire LONG 	